



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : AR WT 125

Déposé le : 27.02.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Zone de tranquillité, fin de la liberté de se déplacer ?

Texte déposé

Selon la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP), les cantons peuvent protéger les animaux sauvages contre les dérangements. A ce titre, le canton s'apprête à réaliser dans les alpes vaudoises des « Zones de tranquillité ».

Dans ce but, il a initié une démarche participative regroupant plusieurs acteurs.

Au vue des documents déjà publiés, on peut constater que des associations écologiques demandent la fermeture totale de grandes zones dans les alpes vaudoises.

Ces nouvelles exigences mettent en danger le droit fondamental : celui de se déplacer librement dans les zones de montagne. En effet, certains sommets bien connus des randonneurs seraient purement et simplement interdits d'accès. Le potentiel de ski de randonnée ou de raquettes dans les Alpes vaudoise pourrait être amputé de 70 à 80 %.

Ces mesures mettraient en danger les efforts consentis dans la diversification de l'offre touristique.

Par ailleurs, il n'est pas prouvé scientifiquement que de telles surfaces de protection puissent être réellement bénéfiques pour la faune. Un exemple : le grand tétras niche principalement dans des zones forestières. Dans ce cas, il s'agirait d'un abus du principe de précaution.

A ce sujet, j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

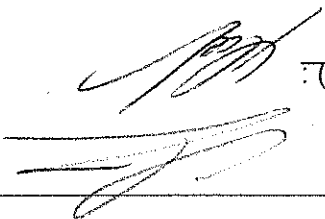
1. Quel est l'avancement du projet cantonal de « Zones de tranquillité pour la faune – Alpes vaudoises » ?
2. Est-ce que le Conseil d'Etat peut garantir qu'il laissera la liberté aux randonneurs (été et hiver) de se déplacer librement dans les alpes vaudoises ?
3. Quels sont les critères qui justifieraient des mesures de restrictions d'accès ?
4. Quels sera la marge de manœuvre du canton dans ce dossier face aux exigences de la Confédération?

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Mottier Pierre François

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Aurélien Clerc

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Conclusions

Commentaire(s)

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Èvéquoz Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circe
Betschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bianc Mathieu	Cretegnny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gteller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Remy
Cherubin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier 	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick 
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric 
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas 
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude 	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Volet Pierre 
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe 
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel 	Zwahlen Pierre